



Mémoire déposé dans le cadre de la
Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

PAR

L'Agence de Gestion intégrée des ressources (AGIR)

Le 10 mai 2022

Document rédigé par :

Marie-Hélène Sauvé, ing.f.

Michel Bouchard, directeur général Agence de Gestion intégrée des ressources

Pour le compte de :

Les corporations forestières regroupées sous l'égide de l'Agence de Gestion intégrée des ressources.

Le présent mémoire vise à exprimer le point de vue de l'Agence de Gestion intégrée des ressources et de ses corporations membres. Il ne vise pas à exprimer l'opinion de l'industrie forestière régionale, bien qu'une part substantielle des revenus d'AGIR proviennent des activités découlant de l'exploitation de la ressource forestière.

Mise en contexte

L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) est une entreprise d'économie sociale spécialisée dans les domaines forestier, environnemental et faunique située à Normandin, dans la MRC Maria-Chapdelaine. Elle assure une expertise-conseil dans la gestion intégrée des ressources forestières et leur mise en valeur afin de favoriser une utilisation équitable des ressources naturelles. Elle a vu le jour en 2000 dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, suite au regroupement de corporations forestières locales, afin de se doter de services professionnels communs. Elle est aujourd'hui composée d'une équipe d'une dizaine de professionnels formés et expérimentés. Il s'agit d'un modèle d'affaires unique et innovant dans le domaine forestier du Québec qui vise à rehausser la connaissance et l'expertise dans le domaine de la gestion des ressources forestières en collaboration avec ses partenaires. Grâce à son expérience accumulée et à ses pratiques innovantes, AGIR constitue un pôle d'expertise reconnu en matière de gestion intégrée des ressources au Saguenay- Lac-Saint-Jean.

Historique d'AGIR

Initialement, chaque municipalité du territoire disposait d'une corporation forestière qui travaillait individuellement à la récolte forestière sur les terres publiques situées dans les limites territoriales des municipalités. La constitution d'AGIR, qui représente la mise en commun de l'expertise de chaque corporation, fut une évolution qui permit la bonification des connaissances, la réduction des coûts d'opération et d'exploitation, tout en permettant d'améliorer les rendements et donc les retombées dans les communautés forestières. Cela eut comme effet d'importants réinvestissements dans les collectivités, au fil des ans, puisqu'AGIR permit aux collectivités forestières de bénéficier des retombées directes de l'exploitation durable de la forêt. C'est grâce à cet organisme que, depuis près de 20 ans, de petites communautés parfois composées de quelques centaines d'habitants seulement, ont été en mesure de s'offrir des services collectifs abordables autrement impossibles à acquérir. Il s'agit d'un modèle unique de foresterie communautaire et de partenariat avec l'industrie forestière.

Concrètement, AGIR collabore avec des industriels forestiers pour œuvrer comme entrepreneur général des travaux de récolte forestière pour un volume octroyé contractuellement. Les volumes récoltés alimentent les scieries des industries partenaires et les profits en découlant sont réinjectés dans les collectivités grâce à AGIR et ses corporations membres. Uniquement entre 2018 et 2021, ce sont 140 projets locaux dans la MRC Maria-Chapdelaine qui ont été soutenus grâce à AGIR et ses corporations locales, pour une somme de 990 122\$. À titre d'exemple, grâce aux retombées issues de l'industrie forestière, la municipalité de St-Stanislas, qui compte 395 habitants, possède un centre multifonctionnel localisé dans l'ancienne église paroissiale

comportant une salle de projection, une bibliothèque, un comptoir alimentaire, un centre d'escalade, un restaurant et un centre de conditionnement physique. Sans l'apport d'AGIR et de l'industrie forestière, cette municipalité ne pourrait offrir de tels services à sa population. Il en va de même pour de nombreuses communautés qui bénéficient des retombées d'AGIR. C'est donc dire que la forêt fait incontestablement vivre les gens et les communautés d'ici.

Enjeu

Le territoire identifié dans les deux scénarios théoriques des Plans caribou ne touche pas le territoire sur lequel œuvre directement les équipes d'AGIR. Le territoire où œuvrent les équipes d'AGIR se situe au sud des UA 025-71, 027-51 et 024-71 (voir la carte à la figure 1). Toutefois, pour saisir les conséquences de ces scénarios théoriques sur AGIR et les communautés bénéficiant de ses retombées, il est important de comprendre la dynamique associée aux attributions de volume auprès des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) dans la région, ainsi qu'aux mécanismes liés au partage des activités de récolte entre les divers entrepreneurs forestiers.

Territoire

Depuis l'arrivée du nouveau régime forestier en 2013, l'époque des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) est révolue pour faire place, pour les industriels forestiers, à des garanties d'approvisionnement (GA). Il faut savoir qu'à l'époque des CAAF, le territoire forestier de la région était divisé entre les différents industriels grâce aux aires communes. Aujourd'hui, ce sont les industriels qui doivent se diviser les chantiers de récolte entre eux, dans une unité d'aménagement donnée, faisant en sorte que les zones historiquement dédiées à une compagnie sont modifiées. Historiquement, la zone exploitée par la compagnie forestière Produits Forestiers Résolu (comprenant les zones historiques d'Abitibi-Bowater formé, au fil des fusions de cette compagnie, des territoires de Donohue, Produits forestiers Alliance, Abitibi-Consolidated et Bowater) comprenait le territoire sur lequel œuvraient les corporations forestières gérées par AGIR. Cela s'explique par le fait qu'une part du territoire de certaines municipalités est incluse dans les aires communes, aujourd'hui modifiées en unités d'aménagement forestières (UAF), où s'effectue de la récolte. Malgré le changement de régime forestier et toutes les modifications relatives à la planification forestière qui en ont découlé, AGIR a su conserver de bonnes relations avec ses partenaires, dont Produits Forestiers Résolu qui lui réserve, à même ses garanties d'approvisionnement, un volume à récolter annuellement sur le territoire municipalisé. Ce volume annuel, couplé à d'autres contrats ponctuels de récolte, génère les principaux revenus d'AGIR qui sont réinjectés dans les communautés.

Volume disponible à la récolte

Dans le cas d'un des scénarios théoriques d'aménagement pour le caribou forestier, l'un des impacts pouvant en découler est une réduction des possibilités forestières et des attributions de volumes aux industriels forestiers de la région. Dans ce cas, plusieurs conséquences pourraient en résulter dont un déséquilibre au niveau des équipes de récolte (trop d'équipes disponibles pour le volume à récolter) ainsi qu'une réduction possible des volumes disponibles à la récolte dans le territoire où se concentrent les corporations forestières et les activités d'AGIR. Une

réduction du volume récoltable par AGIR signifie une baisse des revenus générés par ses activités forestières et donc, une baisse de nos retombées directement aux collectivités forestières. Là est le principal enjeu pour l'organisme et les collectivités qui dépendent de ses retombées.

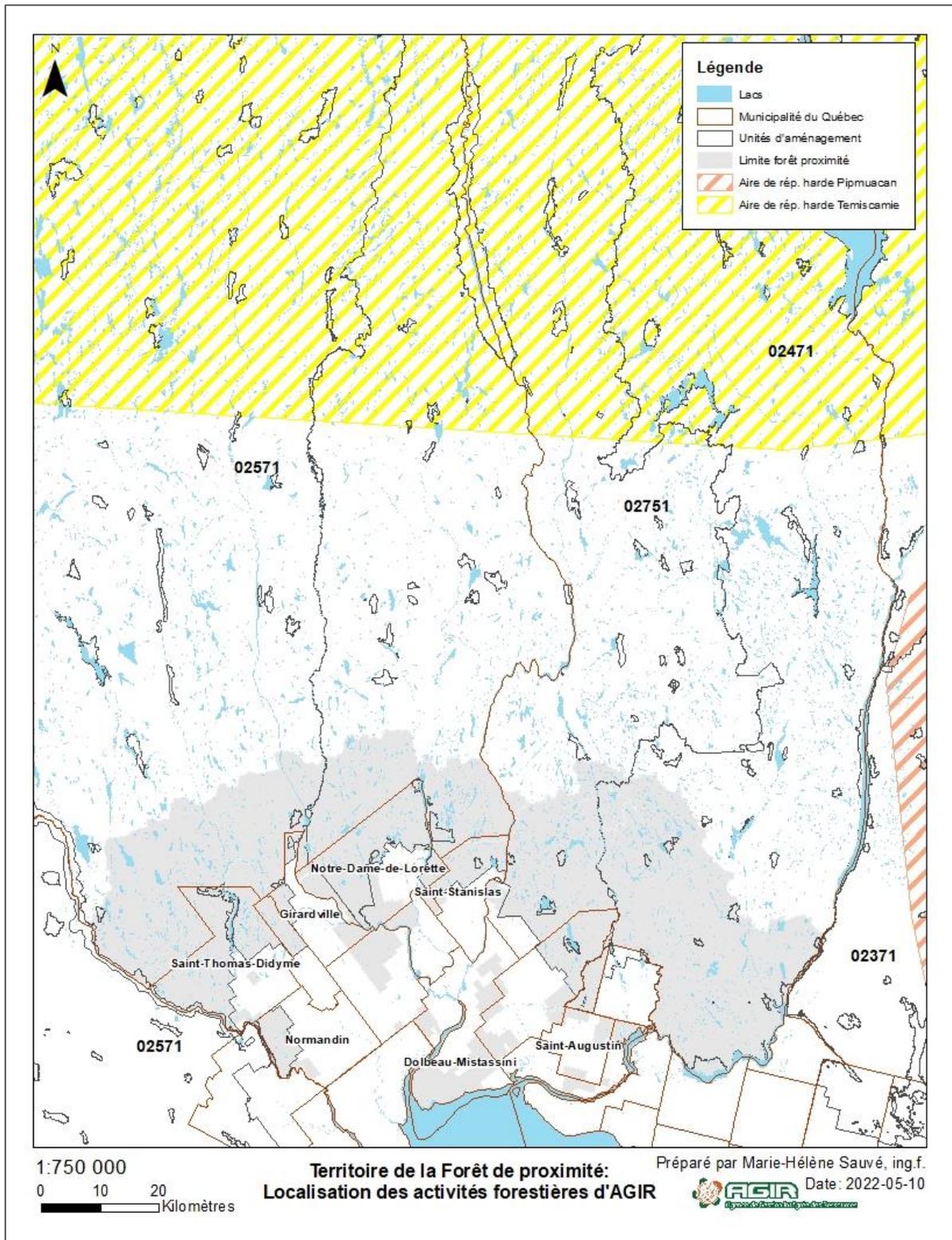


Figure 1 Carte du territoire visé par les activités forestières d'AGIR et de ses corporations membres

La prochaine section présente la vision d'AGIR relativement à certaines questions énoncées par la Commission.

➤ Selon vous, quels sont les éléments prioritaires à considérer dans l'élaboration de la stratégie?

Nous croyons que la stratégie doit être adaptative, c'est-à-dire que ses modalités doivent refléter l'état des populations des caribous forestiers présents sur un territoire localement. Ces stratégies doivent être appliquées pour répondre aux besoins et lacunes spécifiques aux populations d'un territoire donné. À ce titre, les interventions associées aux populations de Charlevoix, par exemple, ne peuvent être les mêmes que celles visant le territoire de Témiscamie, considérant la situation de cette première population. Des données de suivi doivent également être prises afin de s'assurer que les efforts majeurs de conservation et d'adaptation de l'industrie forestière soient concluants. Les sacrifices découlant du scénario consultatif révisé pour les collectivités dépendantes de l'industrie forestière seront importants et doivent permettre de répondre aux besoins du caribou forestier. Sinon, il s'agirait d'un double échec; l'échec d'assurer la survie sur le territoire d'une espèce emblématique de nos forêts et l'échec des efforts d'aménagement forestier pour harmoniser les activités économiques et fauniques.

D'ailleurs, il est important de mentionner que des analyses d'impacts doivent être considérées par le Forestier en chef et ce dernier doit procéder aux calculs des possibilités forestières affectées par les diverses stratégies. Seules deux stratégies sont actuellement présentées dans le cadre de la présente Commission, mais plusieurs scénarios sont envisageables. Ces résultats doivent être présentés aux acteurs forestiers du milieu, tout au long du processus du montage de la stratégie finale du Plan caribou. Les résultats permettront de connaître les impacts des stratégies préconisées en lien avec la conservation de massifs forestiers, pour ensuite calculer quelles devraient être les stratégies de compensation envisagées. Afin de bien saisir les impacts sur la ressource forestière et le volume de matière ligneuse affecté, le milieu doit connaître les impacts des divers scénarios envisagés, et ce, en amont des décisions finales. Une excellente communication, de l'ouverture, de la concertation et de la transparence sont requises entre les parties touchées par la stratégie et les organismes ministériels.

De plus, afin de faire du futur Plan caribou un succès, ce dernier doit être prévisible pour l'industrie forestière et les organisations qui en dépendent. La prévisibilité est un enjeu majeur dans le domaine forestier. La foresterie est une activité économique qui se planifie à court, moyen et long terme : à court terme en ce qui concerne les opérations de récolte, à moyen terme (entre autres) pour le déploiement du réseau routier et à long terme pour la gestion de la ressource dans son ensemble. La foresterie est une activité singulière en ce sens où des décennies sont requises avant de bénéficier des retombées des investissements initiaux tels la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement et le nettoyage de plantation ou l'éclaircie pré-commerciale. En effet, entre deux coupes de régénération sur un même site, entre 50 et 80 ans peuvent s'écouler. Il faut donc comprendre que les efforts consentis aujourd'hui porteront leur fruit à court, mais également à moyen et long terme. D'où la nécessité de monitorer en continu les impacts des actions entreprises et d'ajuster la stratégie en continu également, tout en permettant une prévisibilité à moyen terme pour le secteur. Les stratégies mises de l'avant suite à la présente

commission doivent donc énoncer des objectifs clairs, mesurables, quantifiables et bien définis dans le temps. Une liste de solutions et d'actions à déclencher doit également être disponible, en fonction du seuil d'atteinte des objectifs après une période donnée. Une telle stratégie permet à tous les acteurs du milieu d'obtenir une certaine prévisibilité.

➤ Selon vous, quel est le juste équilibre à viser entre l'étendue des mesures de protection du caribou à mettre en place et les conséquences socio-économiques qui en découlent?

Nous sommes d'avis qu'il est de notre devoir que nos activités d'exploitation forestière assurent la durabilité des ressources et des espèces qui en dépendent, ce qui implique le caribou forestier. Nous désirons toutefois soulever le fait que des communautés en dépendent également et que ce sont ces dernières qui écoperont des conséquences socio-économiques découlant des stratégies pour protéger le caribou forestier.

Puisqu'il s'agit d'un enjeu de biodiversité interpellant l'ensemble des Québécois, c'est l'ensemble des Québécois qui doivent soutenir les communautés forestières. Si le sud du Québec s'est développé au détriment de la biodiversité et des espaces naturels, il ne doit pas en être autant du reste du Québec; nous devons apprendre de nos erreurs. Toutefois, nous nous devons comme société d'être conséquents et de comprendre que les limitations que nous imposons aujourd'hui aux activités socio-économiques en région doivent être compensées. C'est ce dont nous traiterons dans la prochaine section.

➤ Avez-vous des suggestions à formuler à l'intention de la Commission quant aux recommandations qui devraient être retenues?

Afin que les efforts demandés à l'industrie forestière portent leur fruit, nous souhaitons que l'ensemble des utilisateurs de la forêt contribuent aux efforts de sauvegarde du caribou forestier. Comme indiqué dans notre nom, l'Agence de gestion intégrée des ressources, nous prôtons la gestion intégrée des ressources qui implique l'ensemble des usagers d'un territoire donné. Il est en effet utopique de croire que les industriels forestiers sont les uniques utilisateurs des forêts du Québec. Partout, la forêt regorge d'utilisateurs: chasseurs, trappeurs, pêcheurs, cueilleurs, villégiateurs, récréo-touristes, communautés autochtones, etc. Tous souhaitent bénéficier d'accès terrestres à leurs sites. Ces accès sont constitués des chemins forestiers, certes construits et financés par l'industrie forestière, mais dont l'ensemble des usagers du territoire bénéficient par la suite. Nous souhaitons que les efforts déployés, entre autres, pour limiter les accès au territoire suite aux opérations forestières soient acceptés et respectés par l'ensemble des usagers. C'est la coopération de tous les acteurs du territoire forestier qui permettra aux stratégies pour protéger le caribou forestier d'être un succès.

Nous souhaitons également que soient considérés et monitorés les impacts associés non seulement à la foresterie dans la future stratégie, mais également aux autres utilisations du territoire comme, par exemple, la localisation et l'impact possible des lignes de transport

électrique dans le déplacement du caribou et de ses prédateurs. Il serait questionnable d'investir des fonds publics colossaux pour fermer des chemins forestiers, alors que de larges emprises électriques déboisées sont localisées à proximité. Des budgets à long terme doivent être attirés directement au suivi des populations de caribou forestier. Ces sommes pourraient entre autres être puisées à même les redevances forestières.

Dans sa stratégie, plusieurs pistes de solution doivent être réfléchies pour compenser les pertes de volume des superficies conservées au nord des unités d'aménagement pour le Plan caribou. Cela peut être, entre autres, sous forme d'intensification de la production ligneuse et de programmes pour soutenir un virage plus rapide pour diversifier l'industrie forestière (bioéconomie, diversification de la transformation, biocarburants, etc.).

Dans un avis datant de décembre 2017, le Forestier en chef énumérait plusieurs stratégies pouvant permettre une meilleure prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières¹. Plusieurs des éléments de ce rapport sont toujours d'actualité et pourraient être appliqués dans le cas du Plan caribou dont :

- L'augmentation du rendement de la forêt en intensifiant l'aménagement forestier (création d'un Réseau national de forêt pour la production de bois) et;
- La protection de la superficie destinée à l'aménagement forestier.

La création d'un *Réseau national de forêt pour la production de bois* est une avenue très intéressante qui pourrait d'ailleurs être appliquée plus au sud des unités d'aménagement visées par le Plan caribou. C'est dans ce territoire qu'AGIR et les corporations forestières œuvrent.

Également, le concept de triade pourrait être réévalué. La triade s'appuie sur une approche de zonage alliant la conservation, l'intensification de la production forestière et l'aménagement écosystémique. Des zones vouées à la l'intensification de la production forestière (un peu à l'image des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL), disparues du vocabulaire forestier depuis peu) permettraient d'optimiser le volume récoltable sur une surface donnée. Toutefois, ces zones doivent réellement être vouées à une intensification de la matière ligneuse. Une réflexion réaliste doit être entamée dans le domaine et ce, à court terme, puisque les impacts de tels zonages sur la possibilité forestière ne sont pas instantanés. Les zones vouées à la production ligneuse ne doivent pas être menacées par d'autres usages, qu'il s'agisse des mines, de la conservation, etc. Pour assurer une stabilité et une prévisibilité aux communautés forestières, ces dernières doivent être assurées que la vocation des territoires voués à la production ligneuse le demeure. L'aménagement de la forêt doit simplement être fait dans les règles de l'art, ce que nous prônons chez AGIR.

Également, dans ce même avis du Forestier en chef¹, ce dernier mentionne la nécessité « d'utiliser la forêt et les produits du bois comme outils dans la lutte contre les changements climatiques ». La biomasse forestière et les volumes sans preneurs (ex. les houppiers) font partie de ces volumes laissés sur les parterres de coupe qui pourraient pourtant être valorisés. Principalement pour des

¹ Bureau du forestier en chef, 2017. Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières. Avis du Forestier en chef. Gouvernement du Québec, Roberval, Québec, 46 pages.

raisons économiques, la récolte de la biomasse forestière demeure marginale dans les unités d'aménagement en forêt publique, comme c'est le cas au Lac-Saint-Jean. Dans un contexte où nous devons collectivement agir pour réduire les impacts des changements climatiques sur les générations futures et amorcer des actions en vue de s'adapter à ces derniers, l'usage des produits forestiers est une solution documentée pouvant répondre à ces enjeux². De plus, dans le contexte actuel où la chaîne d'approvisionnement énergétique est bouleversée, il y a lieu de se questionner sur l'opportunité qu'a le Québec de développer davantage la filiale biomasse et bioénergétique en lien avec le secteur forestier. Ces développements pourraient permettre de récupérer, voire augmenter les emplois en jeu avec les stratégies de conservation mises de l'avant pour sauvegarder le caribou forestier.

Conclusion

Dans les dernières décennies, le secteur forestier a vécu d'importants défis et soubresauts, notamment avec la crise forestière du début des années 2000 et les multiples conflits commerciaux du bois d'œuvre avec les États-Unis. Le secteur a su s'adapter, parfois au détriment de communautés dépendantes de l'industrie forestière. Nous souhaitons donc que le Plan caribou constitue une opportunité de développement de nouveaux modèles et initiatives, permettant de limiter les impacts sur un secteur névralgique pour nos communautés. Le Québec ne peut qu'en sortir gagnant, tout comme le caribou forestier.

² Caron, L. (2008). Forêt et société : réalités et perceptions – Enjeux concernant la forêt boréale, Québec, Congrès du Conseil de l'industrie forestière, mai 2008